



Créer une entreprise de déménagement : tout savoir

Comment créer une entreprise de déménagement ? Comment devenir déménageur à son compte ? Peut-on devenir déménageur auto-entrepreneur sans diplôme ? Quel statut juridique est le plus adapté ?

Le déménageur est un artisan professionnel qui réalise principalement des opérations de transport de mobilier d'un lieu à un autre. Dans le cadre de son intervention, il est appelé à emballer, déballer, charger et décharger les meubles et affaires transportés. Celui qui conduit le camion de déménagement est appelé **conducteur-déménageur**.

Le déménageur indépendant ou auto-entrepreneur doit maîtriser le déplacement **en toute sécurité** de toutes sortes d'objets, du meuble de salon jusqu'au piano, en passant par les tableaux et la vaisselle. Il est tenu de les transporter sans casse ni perte d'éléments. Il doit aussi savoir manipuler les outils et matériels de déménagement comme le monte-meuble, le diable, les valises-vaisselles, etc.

Activité coûteuse et gourmande en main d'oeuvre, la gestion d'une entreprise de déménagement nécessite d'excellentes notions en organisation et en gestion pour être rentable.

En tant qu'artisan, le déménageur est soumis à **l'obligation de qualification et de capacité professionnelle** pour s'installer à son compte (voir plus bas).

Voici tout ce qu'il faut savoir pour créer son entreprise de déménagement, devenir déménageur indépendant, ou s'installer déménageur auto-entrepreneur.

S'installer comme déménageur indépendant : les qualités

nécessaires.

Le métier de déménageur est souvent présenté comme une profession très physique, mais le métier a évolué et exige maintenant des **compétences en organisation, management et communication** : le déménageur est responsable de l'optimisation du volume de chargement, de la protection du mobilier, de la pose dans l'ordre des objets ; il s'occupe également des formalités administratives (documents de livraison, formalités douanières pour les déménagements hors frontières, etc). Il doit savoir établir des **devis** au plus juste.

Les différentes tâches à réaliser par un déménageur sont les suivantes :

- Préparation du planning de déménagement,
- Rangement, emballage des objets à déménager dans des cartons en assurant la protection nécessaire. Il existe des formes spéciales de cartons pour certains types d'objets,
- Chargement du camion de déménagement avec optimisation de l'espace,
- Conduite du véhicule, avec un permis adapté,
- Installation d'un périmètre de sécurité (éventuelles autorisations à demander à la mairie),
- Déploiement des équipements adaptés (monte-meuble par exemple),
- Déchargement des cartons et acheminement sans casse,
- Déballage des cartons, démontage et remontage des meubles,
- Gestion des formalités administratives.

Pour être reconnu et s'imposer sur un marché très concurrentiel, le responsable de l'entreprise de déménagement devra garantir **un certain niveau de qualité** : prix justes, réactivité, rapidité et sécurité du transport.

La différence se fera aussi par la capacité à proposer aux clients des solutions efficaces et innovantes, parfois sur mesure : adaptation aux contraintes, groupages, solutions personnalisées de stockage (garde-meuble par exemple), etc.

Devenir déménageur : les compétences requises.

Créer une entreprise de déménagement, c'est **créer une entreprise de transport**, et donc se plier à la réglementation spécifique à cette activité.

Le dirigeant de l'entreprise, qu'il soit auto-entrepreneur ou non, sera « **gestionnaire de transport** » et à ce titre responsable des activités de transport : gestion des véhicules, gestion des documents de transport, gestion des plannings de transport et des chargements, vérification des procédures de sécurité.

Point important, le gestionnaire de transport devra être titulaire d'un **justificatif de capacité professionnelle** :

- **capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises** si ce sont des véhicules de **moins de 3,5 tonnes** qui sont utilisés :
 - attestation délivrée par le Préfet de région,
 - délivrance suite à un **examen écrit simple**. Le [Centre de formation Blanchard](#) dispense cette formation et organise l'examen.
 - les personnes disposant d'un bac pro Transport sont dispensées d'examen,

- les personnes ayant géré une entreprise de transport au moins 2 ans durant les 10 dernières années sont elles-aussi dispensées,
- **capacité professionnelle en transport routier lourd de marchandises** si ce sont des véhicules de **plus de 3,5 tonnes** qui sont utilisés :
 - attestation délivrée par le Préfet de région,
 - délivrance suite à un **examen écrit complet** (droit, gestion, marketing, normes, sécurité routière...). Le [Centre de formation Blanchard](#) prépare à cet examen.
 - les personnes disposant d'un diplôme ou d'une formation adaptée sont dispensées d'examen (DUT, licence ou master Transport),
 - les personnes ayant géré une entreprise de transport au moins 10 ans avant 2009 sont elles-aussi dispensées.

Justifier d'une capacité professionnelle sera nécessaire pour être inscrit au **Registre électronique national des entreprises de transport par route**. Une **licence** communautaire sera délivrée (plus de 3,5 tonnes), ou une licence de transport intérieur (moins de 3,5 tonnes).

Autres obligations relatives à la réglementation :

- Depuis la loi PACTE de 2019, il n'est plus obligatoire de suivre le [stage de préparation à l'installation](#) auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- obligation de disposer de capitaux propres ou de réserves financières suffisantes (1800 € pour le premier véhicule léger, 900 € pour les véhicules légers suivants / 9000 € pour le premier véhicule lourd, 5000 € pour les suivants),
- obligation de remettre un **devis complet** au client avant la prestation,
- obligation de rédiger un **contrat de déménagement** comportant toutes les clauses réglementaires,
- obligation d'informer le client des volumes de gaz à effet de serre émis,
- obligation de conserver à bord de chaque véhicule certains documents :
 - copie de la licence de transport (la licence doit être conservée au sein de l'entreprise),
 - un exemplaire du contrat de location éventuel,
 - un exemplaire de la lettre de voiture nationale ou internationale,
- obligation de se tenir garant de la perte ou casse des objets transportés : il faudra souscrire une assurance,
- obligation de permis de conduire (véhicule, léger, remorque, poids-lourd, CACES...).

Voir aussi notre article : [Créer une entreprise de transport de marchandises, la réglementation.](#)

Le marché du déménagement en France.

Avec plus de **2 000 entreprises spécialisées dans le déménagement**, la France enregistre depuis 2014 un boom de la demande avec plus de 3 millions de déménagements enregistrés chaque année : le chiffre d'affaires du secteur progresse rapidement. Un foyer sur quatre envisage de déménager dans l'année. La ville qui enregistre le plus de départs par rapport aux arrivées est Paris.

La majorité des entreprises de déménagement comptent moins de 20 salariés. Mais les grands groupes de déménagement continuent de gagner des parts de marché face aux petits entrepreneurs indépendants.

Les entreprises se spécialisent principalement sur :

- Le déménagement des particuliers,

- Le déménagement professionnel, ou « déménagement d'entreprise » (33% de la demande),
- Le déménagement longue distance ou déménagement à l'international (20% de la demande).

La concurrence du faire soi-même.

Les Français déménagent sans faire appel à des déménageurs **dans plus de 80% des cas**. Plus de 2 millions de Français choisissent chaque année de déménager par leurs propres moyens. Ces derniers louent des véhicules utilitaires à bas prix et profitent de l'émergence des applications mobiles d'aide au déménagement qui proposent des plateformes d'accompagnement, des conseils instantanés et des explications faciles sur les démarches administratives à réaliser. Une tendance à prendre en compte...

Créer une entreprise de déménagement : le statut juridique.

Un déménageur indépendant aura à choisir entre ces différents statuts juridiques pour se mettre à son compte :

- La **micro-entreprise** (ex régime **auto-entrepreneur**) : statut très simplifié qui peut être adapté pour une activité modeste ou un démarrage avec un seul véhicule :
 - pas de comptabilité à proprement parler,
 - obligation d'établir un suivi du chiffre d'affaires sur un cahier de recettes ou un fichier informatisé,
 - obligation d'avoir un compte bancaire dédié à l'activité,
 - à noter que ce statut juridique est soumis à des plafonds de chiffre d'affaires,
- L'**entreprise individuelle en nom propre** (EI) : c'est un statut adapté et courant mais complexe voire illisible en ce qui concerne le paiement des cotisations sociales,
- L'**EIRL** : même remarque que pour l'EI à la différence que l'EIRL permet de protéger son patrimoine personnel,
- L'**EURL** (SARL à associé unique) : c'est un statut qui peut se révéler bien adapté. Le gérant détermine lui-même sa rémunération, qui détermine la base des charges sociales,
- La **SASU** : ce régime juridique est adapté mais plus coûteux que l'EURL (frais juridiques, cotisations sociales),
- **Cliquez sur chacun des liens ci-dessus pour plus d'informations.**

S'installer comme déménageur auto-entrepreneur : les étapes.

1. Validez votre projet et votre potentiel de marché par une **étude de marché**,
2. Rédigez un prévisionnel financier : **voir notre modèle ici**,
3. Obtenez votre **capacité professionnelle**,
4. Recherchez les financements (si besoin) et achetez le matériel et le véhicule nécessaire à votre activité,
5. Effectuez le stage d'installation auprès de la Chambre des métiers (**facultatif**),
6. Choisissez votre forme juridique et enregistrez-vous auprès de la Chambre des métiers,
7. Prenez une assurance,
8. Lancez la **communication** : internet, cartes de visite, décoration de votre véhicule, etc.

Des outils Excel pour gérer son entreprise de déménagement

(gratuit).

WikiCréa met à votre disposition des outils Excel gratuits pour gérer votre entreprise :

- un modèle de **plan financier**, facile à compléter : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne, tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)